

COMPTE-RENDU SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021- 18H30

Excusés : Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Éric Rodriguez, Guillaume Bonnevin et Maxime Dauvel

Décisions modificatives

Il est nécessaire de prendre une DM pour le remboursement de la 1^e échéance du prêt relatif au tracteur Mac Cormick, prévue le 20 décembre :

- 1641 emprunt tracteur + 2 000,00
- 020 dépenses imprévues investissement - 2 000,00

- 66111 intérêts emprunt tracteur + 40,00
- 022 dépenses imprévues fonctionnement - 40,00

Il est également nécessaire de prévoir l'achat des fenêtres pour l'ancien cabinet des kinés :

- 2313/144 travaux cabinet kinés + 4210,00
- 2313/96 travaux école - 4 210,00

Provisions restes à recouvrer

Monsieur le Maire informe le conseil que les collectivités doivent provisionner à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans. Pour notre commune, il s'agit de restes sur l'assainissement collectif. Le montant dû s'élève à 570,63€, nous devons donc provisionner 86€.

Admissions en non-valeur assainissement

Monsieur Daney nous a informés qu'après réalisation de poursuites, il ne peut parvenir au recouvrement des dettes d'assainissement de 2 débiteurs. Nous devons donc admettre ces factures en non-valeur, pour un montant total de 1 011,34€.

Contrats d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous employons une personne pour l'entretien de la salle polyvalente et de la salle des jeunes à raison de 5h par semaine et une personne pour l'entretien du cabinet médical à raison de 6h par semaine. Ces personnes n'étant pas titulaires de leur poste, nous avons la possibilité de leur faire un contrat de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois. Les 6 autres mois, nous les employons par l'agence intérim Adresse. Cette période de 6 mois avec Adresse arrivant son terme pour chacune d'entre elles, il est nécessaire de délibérer pour créer 2 contrats de 12 mois à compter du 1^{er} janvier pour la personne en charge des salles et du 24 janvier pour la personne en charge du cabinet médical. Le conseil municipal donne son accord.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Adeline Ravet, sur son poste d'adjoint technique, effectue des heures complémentaires depuis septembre 2020 à la surveillance de la cantine. Ces heures devant être pérennisées, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail. Ainsi son emploi passe de 6h hebdomadaires à 7,50h hebdomadaires.

Devis travaux

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de « 16m² studio » pour 4 panneaux acoustiques supplémentaires à la salle polyvalente pour un montant de 2 735€. Le conseil donne son accord.

:

Des arbres supplémentaires seront plantés sur la place de la mairie. Le devis est de 1 818€ et sera ajouté au marché. Le conseil donne son accord.

Convention CDG 16 santé, hygiène et sécurité au travail

La convention avec le centre de gestion arrive à son terme et doit être renouvelée. Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer aux services médecine du travail (coût : 0.34% de la masse salariale) et fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (coût : 0.03% de la masse salariale). Le conseil donne son accord.

Rapport d'activités 2020 de Grand Cognac

Monsieur le Maire communique au conseil le rapport d'activités 2020 de Grand Cognac.

Questions diverses

- Groupement de commandes pour la passation et l'attribution des marchés publics relatifs aux services de transports scolaires

Grand Cognac propose de modifier 2 éléments de la convention dans un souci de simplification: les marchés seront dorénavant notifiés par Grand Cognac en tant que coordonnateur du groupement de commandes et la commission d'attribution des marchés sera désormais celle de Grand Cognac et non plus une commission réunissant l'ensemble des membres du groupement de commande.

- Redevance spéciale Calitom

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision de Calitom d'instaurer une redevance spéciale pour assurer le financement du service offert en matière de collecte et de traitement aux producteurs non ménagers collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

La cantine, la salle polyvalente et les services techniques sont concernés. Au vu des volumes actuels, la redevance spéciale pourrait s'élever à 3 245,12€. Calitom propose de signer une convention pour déterminer les modalités de la redevance spéciale tout en limitant à la fois le volume des déchets et le montant de la redevance spéciale, qui sera alors de 2 440,66€. Le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

Le conseil décide de répercuter cette redevance spéciale sur les tarifs de location de la salle polyvalente, soit 20€ de plus par location. Les associations seront engagées à emmener leurs déchets ménagers.

- MAM

2 jeunes femmes de Sigogne ont rencontré Monsieur le Maire pour lui présenter leur projet de MAM (maison d'assistantes maternelles). Monsieur le Maire s'est entretenu avec la personne référente à la CAF qui lui a confirmé qu'il y avait un besoin sur notre commune. Sachant que d'ici 3 ans il n'y aura plus qu'une assistante maternelle à domicile à Sigogne, le conseil municipal est favorable à étudier le dossier.

- Restaurant Bienvenue chez nous

Natacha Moreau a accepté de continuer à tenir le magasin Coop jusqu'à fin février. La situation actuelle étant difficile, il est décidé de ne pas demander de loyer pour le restaurant en janvier et février 2022.

Pour info

- Il est envisagé de reporter le repas des aînés au printemps
- Monsieur le Maire rend compte des montants fixés pour le CIA (complément indemnitaire annuel versé en novembre).